



COMMUNE D'ICOGNE

Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne

Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09

www.icogne.ch

REGLEMENT D'UTILISATION DU TENNIS

Le court de tennis est à disposition de la population et de nos hôtes aux conditions suivantes :

Abonnés :

Les abonnements sont en vente au Secrétariat communal en début de saison, durant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30 ou sur rendez-vous, aux tarifs suivants :

Domiciliés	Prix Abonnement
Familles	150.-
Couples mariés	150.-
Adultes	80.-
Jeunes (16-20)	40.-
Enfants	20.-

Non domiciliés	Prix Abonnement
Familles	300.-
Couples mariés	250.-
Adultes (dès 16 ans)	120.-
Enfants (moins de 16 ans)	40.-

Le code pour l'accès au court est remis contre paiement de l'abonnement au bureau communal. Ce code est personnel et confidentiel, il ne doit impérativement pas être transmis.

Les réservations se font sur la page d'accueil du site internet de la Commune d'Icogne dans l'accès direct « Réservation Tennis ».

Détenteurs de la carte avantages :

Vous bénéficiez de l'accès au tennis d'Icogne à volonté en vous procurant la carte « Pass-Sport Absolutely ».

Les joueurs prennent contact avec le bureau communal pour convenir de la mise à disposition de la clef qui donne accès au court.

La clé du court devra être restituée immédiatement à la fin de l'heure de jeu. En cas de non restitution de la clef, un montant de Chf 90.- sera facturé.

Les réservations se font sur la page d'accueil du site internet de la Commune d'Icogne dans l'accès direct « Réservation Tennis ».

Non abonnés :

Les joueurs prennent contact avec le bureau communal pour convenir du paiement de la location et de la mise à disposition de la clef qui donne accès au court.

La clé du court leur sera remise contre paiement des heures et devra être restituée immédiatement à la fin de l'heure de jeu. En cas de non restitution de la clef, un montant de Chf 90.- sera facturé.

Les tarifs horaires sont les suivants :

Domiciliés	Prix horaire
Familles	-
Couples mariés	12.-
Adultes	12.-
Jeunes (16-20)	6.-
Enfants	3.-

Non domiciliés	Prix horaire
Familles	-
Couples mariés	16.-
Adultes (dès 16 ans)	16.-
Enfants (moins de 16 ans)	12.-

Les réservations se font sur la page d'accueil du site internet de la Commune d'Icogne dans l'accès direct « Réservation Tennis ».

Ordre et propreté :

Les joueurs sont responsables de la propreté du vestiaire et de la remise en état du revêtement et des lignes avant la fin de chaque heure de jeu, de façon à ce que les joueurs suivants trouvent le court en parfait état.

Paiements :

Les paiements des abonnements et des locations se font en argent cash uniquement.

Remarque :

Le court est destiné uniquement aux joueuses et joueurs de tennis. Ce n'est pas un terrain de jeu pour les enfants et les jeunes qui bénéficient de suffisamment de place au Centre du Village, en dehors de l'aire du tennis.

L'Administration communale d'Icogne, se réserve le droit d'interdire de jeu, quiconque ne respecterait pas les conditions d'utilisation du tennis.

L'Administration communale



Icogne, le 26 avril 2024